

ÉGALITÉ Deux ans après la ratification de la convention de l'ONU par la Suisse, rien n'a bougé sur le terrain.

Le Valais ne respecte pas les droits des personnes handicapées

Les droits des personnes handicapées sont encore loin d'être établis en Valais. Par exemple, le récent projet de construction d'une télécabine à Morgins ne comporte aucune mention de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. «Nous avons donc fait opposition à ce projet. Nous soupçonnons que l'Office fédéral des transports n'a pas cette information», a souligné Caroline Hess-Klein, cheffe du Département Egalité d'Inclusion handicap, lors du forum sur les droits des personnes handicapées organisé hier à Sierre par la fondation Emera.

Tous les domaines concernés

Cet exemple n'en est qu'un parmi des centaines d'autres. Impossible de compter le nombre de nouveaux établissements publics ne respectant pas l'accès aux personnes handicapées. Deux ans après la ratification de la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées par la Suisse, rien n'a bougé. Les personnes concernées subissent toujours des inégalités de traitement par rapport au reste de la population. Et ce dans tous les domaines: l'accessibilité à l'emploi, l'inclusion sco-



Le conseiller national thurgovien Christian Lohr et Pierre Margot-Cattin, président du Conseil Egalité handicap, continuent à se battre. HELOÏSE MARLET

laire – certains parents doivent se battre jusqu'au Tribunal fédéral pour inscrire leur enfant handicapé dans une école

«normale» –, l'accessibilité aux bâtiments, aux transports, à la vie culturelle et, plus important encore, l'autodéter-

mination et la liberté de choix du lieu de vie. «Aujourd'hui, cette liberté n'existe pas pour la personne handicapée. Les instruments de soutien à la vie à domicile présentent en effet des lacunes ne permettant pas d'éviter les placements en institutions spécialisées», précise Pierre Margot-Cattin, professeur à la HES-SO et président du Conseil Egalité Handicap.

Pionnier en 1991, le Valais est aujourd'hui en retard

Les domaines pour avoir davantage d'égalité sont donc encore un vaste chantier. D'où la nécessité d'agir. «Une réflexion inclusive doit être mise en place. Il faut repenser une nouvelle politique cantonale du handicap globale et transversale, particulièrement en Valais», insiste Pierre Margot-Cattin. Car si le Valais a été pionnier avec la création d'une loi sur l'intégration des personnes handicapées en 1991 déjà, il a pris du retard aujourd'hui.

Une étude de 2013 montrait par exemple que les personnes avec handicap trouvaient peu d'emploi au sein même de l'Etat du Valais. 9,3% des employeurs estimaient même que l'enga-

gement d'une personne handicapée serait trop compliqué. «Pour que les choses s'améliorent, il faut absolument un suivi. Pourquoi ne pas créer un organisme indépendant, une sorte d'observatoire du handicap comme il en existe dans le tourisme?» suggère Pierre Margot-Cattin.

Répéter mille fois le message pour être entendu

Le président de Conseil Egalité Handicap est conscient que les améliorations prendront du temps. «Je ne m'attends pas à des résultats mirobolants dans les trois ans. Je pense qu'on travaille surtout pour les générations futures.»

A ses côtés, le conseiller national thurgovien Christian Lohr est plus optimiste, même s'il est conscient qu'il faut parfois répéter mille fois le même message pour se faire entendre. «Nous avons déjà parcouru le tiers du chemin pour passer de l'intégration à l'inclusion des personnes handicapées. J'estime faire encore de la politique pendant dix ans, et j'espère qu'à ce moment-là nous n'aurons plus besoin d'en parler. Vous savez, cela peut aussi aller très vite», conclut-il. © CHRISTINE SAVIOZ